



Code d'éthique et règlements pour les membres de niveau compétitif du club Gym-Richelieu de St-Hubert

A) Domaine touchant plus particulièrement la gymnaste

1. La politesse envers les gymnastes et les entraîneurs est essentielle et obligatoire.
2. Signaler son absence par téléphone chez l'entraîneur, s'il est déjà parti, laisser un message. Prendre arrangement avec l'entraîneur respectif.
3. La ponctualité est de rigueur; s'il y a un problème de transport, le signaler à l'entraîneur par téléphone ou laisser un message. Les retards sont à éviter.
4. La tenue vestimentaire durant les entraînements interdit tout chandail long et ample. Le port du maillot est de rigueur. Les cuissards peuvent être acceptés ou refusés selon le programme.
5. La propreté est à vérifier régulièrement dans le sac de gymnaste. Seuls les accessoires pour l'entraînement (poids, corde à sauter, gourde) sont admis dans les palestres. Les gourdes doivent ne contenir que de l'eau ou une boisson énergisante sans colorant et doivent être placées dans le rangement pour bouteille d'eau. Elles doivent être ramener à la maison à la fin du cours sinon nous les jetterons dans la poubelle.
6. Il est interdit de se coucher, ou de s'étendre durant les séances d'entraînement. L'athlète peut s'asseoir avec l'autorisation de son entraîneur.
7. Lorsque l'entraîneur apporte une correction, l'athlète doit signaler sa compréhension par un signe verbal ou non-verbal.
8. Si l'athlète doit aller à la toilette, il le demande à l'entraîneur et doit y aller seul.
9. La copie du bulletin scolaire peut être exigée; une moyenne de 75% est obligatoire pour être admis au club et elle doit être maintenue au cours de l'année.
10. Être positif et le dépassement de soi est l'objectif à atteindre durant les entraînements, les évaluations et les compétitions.

N.B. Bien expliquer à votre enfant les 10 premiers points. Merci.

B) Domaine touchant plus particulièrement les parents

1. Si l'athlète se blesse, il doit consulter des spécialistes en médecine du sport (obligatoire). L'athlète doit apporter à l'entraîneur une évaluation écrite du spécialiste. Clinique fortement suggérée : CHIROPRA TIQUE DESMARAIS (450-678-8169) ACCÈS PHYSIO 450-926-0926.
2. Les parents ne peuvent assister aux cours dans les palestres qu'avec autorisation de l'entraîneur (occasionnel) mais ils peuvent, en tout temps, observer par les fenêtres.
3. Les parents doivent communiquer avec les entraîneurs par courriel pour toute information ou problème. Il est interdit aux parents de discuter avec les entraîneurs durant les heures d'entraînements. Pour une urgence d'une minute peut être toléré au maximum. Pour une rencontre avec son entraîneur pour une aide personnelle prendre rendez-vous et le taux horaire s'appliquera.
4. Pour une nouvelle chorégraphie à la poutre deux heures de cours privé seront obligatoires.
5. Pour une nouvelle chorégraphie au sol (2-6h), un montant de 150\$ à 250\$ selon le chorégraphe et le niveau, est exigé pour défrayer une partie des coûts (arrangement de musique, composition) payable à Gym-Richelieu. Pour un supplément de cours, un surplus de l'heure (selon la chorégraphe employée) sera demandé. Les parents peuvent choisir la chorégraphe de leur choix, mais doit être autorisé par l'entraîneur chef.
6. S'il y a insatisfaction, le devoir de l'athlète et de ses parents est de la signaler à l'entraîneur-chef de façon verbale ou écrite. Vos recommandations seront prises en considération. Notez bien que tout encouragement sera aussi très bien accueilli. Vos suggestions pour l'amélioration du club sont aussi les bienvenues.
7. Un athlète qui a des comptes à recevoir ne pourra pas être admis(e) aux activités du club tel que spectacle, compétition ou toute autre activité de la Fédération ou du club Gym-Richelieu.
8. Une gymnaste ayant de la difficulté dans un élément, après avoir reçu l'apprentissage adéquat, devra ou pourra suivre des leçons privées. Minimum de 20\$ niveau I, 25\$ niveau II, 30\$ niveau III et 50\$ IV.

C) Domaine touchant au volet Comité de parents

1. Le comité de parents assumera 50% des frais de déplacement et d'hébergement (chambre partagée à 4) pour les gymnastes qui ont réussi à se classer pour les compétitions d'envergure (Championnats Provinciaux, Championnat de l'est, Championnat nationaux, compétition internationale représentant le Canada).
2. Les parents devront obligatoirement participer au fond de roulement du comité de parents pour l'année gymnique en cours tel que stipulé et par le règlement adopté en septembre 1997 par le comité de parents et entériné par le conseil d'administration du club et n'avoir aucun compte en retard.

Merci de votre collaboration qui est essentielle pour le succès de votre enfant.

Bonne année gymnique!

Michel Charron, entraîneur-chef de Gym-Richelieu (514-924-1734)